

**XIV. Camille EIMAR de JABRUN (1783-1858) et Marie-Madeleine COUDROY de LAURÉAL (1781-1836).**

Quatrième enfant et troisième fils de Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR et de Madeleine d'ALBIS de GISSAC, Camille EIMAR de JABRUN naquit à Marvejols le 7 juin 1783.

Moins doué que son frère Albon pour les lettres et les mondanités, il partagea en commun avec son aîné Augustin le sens de la terre, de l'exploitation. Des trois frères, il est certainement celui qui apprécie le mieux les situations et évalue les difficultés à surmonter. Son sens du développement, de l'organisation et du commerce à distance lui ont valu progressivement l'estime de tous. Ses avis ont été très entendus jusques et y compris pour le choix de l'abolition de l'esclavage et l'émancipation des anciens esclaves.

La justesse des traitements envers ses esclaves et la transformation de la mentalité de certains planteurs-habitants lui valurent d'être choisi pour présider le Tribunal de Commerce de la Basse Terre, puis d'être élu conseiller municipal de Morne à L'Eau et enfin maire de cette même commune de la Grande Terre.

De nombreuses lettres de lui qui, jeune adulte de 20 ans part s'établir en 1803 à Sainte-Anne Grande Terre, sont révélatrices de la grande confiance, de la complicité même, avec son père, Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR. Plus qu'un autre, il fut marqué par l'arrestation de son père et de son oncle durant la Terreur. C'est de lui que nous tenons les meilleures appréciations sur les choix de carrière qui se présentèrent à Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR.

Camille, éloigné de ses parents, resta très proches d'eux par le cœur. C'est avec une extrême délicatesse, un immense respect pour son grand' père de GISSAC, pourtant très distant avec lui, qu'il rapporte sa fin de vie à son arrivée en Guadeloupe en 1803.

Les enfants du premier et du second lits de sa grand' mère NÉRON de SURGY, s'avèrent incapables d'envisager par eux-mêmes comment faire tourner l'*Habitation GISSAC* à la mort du chevalier de GISSAC (1728-1803). Cette habitation fut en fait héritée de leur mère, née Élisabeth NÉRON de SURGY, veuve MOULIN en premières noces), les héritiers des deux lits trouvèrent la solution en créant une société d'exploitation du bien ; ils en confièrent la gestion à Camille EIMAR de JABRUN qui se montra parfaitement à la hauteur, mais n'en fut guère récompensé..

En 1805, il se maria à une créole, Marie-Madeleine COUDROY de LAURÉAL. Celle-ci naquit à Sainte-Anne Grande Terre le 21 juin 1781, Elle décéda à Marvejols le 8 juillet 1836. Fille de Nicolas, Léon COUDROY de LAURÉAL, capitaine de milice à Saint-Anne, et de Marie-Madeleine BRUNY de CHÂTEAUBRUN.

Six enfants naquirent à leur foyer, dont deux moururent en bas-âge ou jeunes. Les grands furent envoyés à Marvejols suivre leurs études sous la direction de leurs tantes et grand' tantes. L'un d'eux, Albert, y mourut adolescent. Armand (1810-ap. 1879) fit carrière dans le droit et la magistrature et devint conseiller, puis juge à la Cour d'appel de Riom, avant de devenir président du Tribunal de la Martinique. Il resta célibataire.

Marie d'EIMAR (1813-1892), l'unique fille, se maria à Paris en 1851 à Charles SOUDAN (ou SOUDEN), né à l'Hôtel-Dieu de Paris, enfant naturel. Tous deux vécurent près de Paris, sans descendance, à Montfort-l'Amaury, où ils furent inhumés.

Quant à Camille, il décéda à Morne à L'Eau le 10 novembre 1858 et fut inhumé dans le beau cimetière de la commune



Sépulture de Camille EIMAR de JABRUN, état en 2014.

1803 : De Sainte-Anne, Guadeloupe, le 19 Messidor An XI, lettre de Camille EIMAR de JABRUN (âgé alors de 20 ans) à son père, Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR:

*«Mon cher Papa,*

*Vous serez peut-être étonné de recevoir de mes nouvelles de la Guadeloupe. Il y a déjà un mois et demi que j'y suis. Quand le suis parti de la Martinique, mon intention n'étoit pas d'y faire un séjour aussi long. Mais l'état actuel des choses me firent pour ainsi dire à y rester.*

*Nous avons eu le malheur de perdre Mr. de GISSAC, il y a huit jour. C'est après un voyage qu'il a fait à la Pointe à Pitre, où il avoit été pour arrêter son passage, mais la guerre qui y a mis empêchement lui a causé beaucoup de chagrin, mais soit cela, ou les fatigues excessives qu'il prenoit depuis quelques tems n'ont pas peu contribué à lui abréger ses jours. Dès qu'il fut arrivé à l'habitation, la fièvre le prit et au bout de sept jours, il est mort.. Je n'ai pas eu le bonheur de pouvoir lui donner mes soins. Je m'en vais vous dire le sujet en cas que vous ne l'ayez pas appris dans les dernières lettres que j'ai écrites à Maman et qui auroient bien pu se perdre. Mon cher Papa, quoiqu'il me soit très pénible de recommencer un tel raport, je m'y crois obligé parce qu'il est essentiel que vous en soyez instruit.*

*La reconnoissance des droits de l'habitation étant au moment de se faire, mon grand papa écrivit à M. DESSALES qu'il fallait qu'il se rendît à la Guadeloupe sans différer; c'était effectivement son projet; nous devions partir ensemble; mais dans cet intervalle, nous apprenons la mort de M. de TAURIAC, et mon oncle reçut une lettre de M. de GISSAC qui étoit très sèche, il ne savait à quoi l'attribuer, mais nous en fûmes bientôt éclaircis. M.*

DESSALES au moment de partir fit beaucoup de réflexions: la mort de M. de TAURIAC le frappa, l'idée de se séparer de sa femme et de ses enfants et la fièvre qu'il avoit déjà atrapée à la Guadeloupe et une autre raison qui actuellement se trouveroit la meilleure: la peur que la guerre ne vînt à se déclarer, pendant qu'il seroit à la Guadeloupe, ce qui l'auroit empêché d'aller à la Martinique. Il me fit part de ces réflexions et me dit que quant à moi, j'étois le maître de faire comme je voudrois, qu'il me laissât libre; comme toutes ces raisons n'étoient pas aussi fortes pour moi comme pour lui, je fus consulter ma tante qui approuva à condition que je reviendrois dans trois semaines. M. DESSALES me donna la procuration de Maman et de ma tante pour la remettre au curé de Sainte-Anne, lequel prioit de s'en charger: ma traversée a été heureuse; en arrivant à la Pointe à Pitre une des premières personnes que je rencontrais fut mon grand papa. Je fus tout de suite pour l'embrasser, mais son empressement ne fut pas le même; il parut fort étonné de me voir et me dit que je le mettois dans l'embarras, qu'il ne savoit où me loger: je lui répondis que ce n'étoit point mon intention, mais que j'aurois le plaisir d'aller le voir sur son habitation, qu'en attendant j'allais voir ma tante BELCOUR qui n'étoit qu'à deux heures de la Pointe à Pitre. Il me pria de lui dire que l'inventaire devoit se faire tel jour, qu'il fallait qu'elle ci rendit. J'ai resté deux jours chez ma tante, j'ai été comblé d'amitiés et d'honnêtetés; après quoi je me suis rendu à Sainte-Anne chez M. LOËRY. C'est là que j'ai appris la mort de M. de TAURIAC. M. de GISSAC avoit lu une correspondance de M. DESSALES et de M. de TAURIAC qui ne lui fesoit pas plaisir. Je sais que M. DESSALES engageoit M. de TAURIAC à persuader mon Grand' papa de vendre à ses enfants et de partir tout de suite pour France. M. de TAURIAC lui répondoit à ce sujet-là et avoit laissé des brouillons qui ont été lus et qui quoique il n'y eut rien contre lui, cela l'avoit beaucoup irrité contre M. DESSALES. Le lendemain de mon arrivée à Sainte-Anne je vis mon Grand' papa qui me reçut plus froidement qu'il n'avoit encore fait; il ne fit nulle attention à moi et se mit à causer avec M. LOËRY et ma cousine OLIVIER. Je ne pouvois pas comprendre comment il pouvoit être fâché contre moi; je lui remis une lettre de Maman que j'avois portée de la Martinique; il la prit comme si j'eusse été un étranger. Cela ne me rebuta pas pour n'avoir rien à me reprocher. Je fus lui faire une visite le lendemain. Je le trouvois occupé à faire faire des sirops; je lui ai parlé de tout ce qui pouvoit l'intéresser; il me répondit toujours laconiquement. Je lui demandois si la lettre de Maman étoit de plus fraîche date que la dernière que j'en avois reçu et alors, mon cher Papa, il me dit que Maman ainsi que ma tante pouvoient bien se dispenser de lui écrire. Je lui dis qu'est-ce qu'il pouvoit avoir contre Maman, qu'elle lui étoit très attachée; il me dit alors que je ne valois pas mieux que les autres et que je n'étois venu que pour le travailler et rendre compte à M. DESSALES; que ma dernière demande lui déplaisoit beaucoup et que je n'aurois pas dû venir à la Guadeloupe sans le consulter; je lui dis alors que si j'avois dû lui faire de la peine, je ne serois pas venu, que pourtant je lui avois fait part de mon projet à la Martinique et qu'il l'avoit approuvé et que je croyais le surprendre agréablement, mais que je voyais bien que ma présence le gênoit et que je ne paroitrai plus devant lui.

Dès que laditte correspondance a été découverte, dès lors l'intention de M. de GISSAC a été de vendre aux enfants du premier lit qui ont toujours été dans l'intention d'agir de concert avec ceux du second, comme ils ont fait en effet. Voici quels sont les arrangements qu'ils ont pris avec mon grand' père: après que l'inventaire des meubles et immeubles de l'habitation a été fait ce qui est monté à douze cent soixante et dix sept mille cent cinquante trois livres argent des colonies sans y comprendre soixante et dix huit mille six cent trente livres tournois, dont M. de GISSAC a fait la déclaration comme lui étant dûs à Bordeaux, il en a produit le bordereau, il en a laissé les titres entre les mains de M. CURCIER jeune, demeurant à Bordeaux.

Dès que mon Grand Papa commença à tomber malade, j'envoyai savoir par mon domestique comment il se trouvoit. Je savois qu'il ne vouloit pas que je vins le voir. Il me fit remercier en me faisant dire qu'il alloit un peu mieux deux ou trois jours après que mon oncle MOULIN me fût dire que M. de GISSAC avoit expiré. Je montais tout de suite à cheval

*et je me rendis à l'habitation, mais je le trouvais ne parlant plus et sans connaissances et le lendemain matin, il mourut.*

*Je plains ma chère Maman, elle sera bien affectée, mais quand elle l'a vu partir pour ce pays-ci, elle devoit bien s'y attendre.*

*Enfin, mon cher Papa, pour revenir à la terminaison de la vente de l'habitation, j'envois les clauses. M. de GISSAC a vendu tous ses droits moyennant la somme de trois cent trente cinq mille sept cent vingt cinq livres. Les acquéreurs entrèrent en payment dans trois années; ces payments seront chaque termes de cinquante deux mille six cents vingt livres. Le premier terme sera échu le 27 Prairial de l'An XIV, et les autres à la même époque des années suivantes. Ces payments se feront en francs, en espèces ayant cours compté pendant la guerre. Alors, les payments se feroient au fondé de pouvoir du vendeur, le quel vendeur touchera une déduction sur le capital et intérêts; du montant des contrats qui sont en francs, il lui sera payé une année d'intérêts d'avance.*

*Toute la famille m'a témoigné le désir qu'elle auroit que je restasse sur l'habitation, je les ai remerciés de la confiance dont ils voulaient m'honorer et leur ai représenté le peu de connoissance que j'avais encore dans ce métier-là. Mais mon oncle MOULIN m'a dit que d'après ses conseils il feroit de moi un habitant. D'après cela, je me suis déterminé à y rester. J'espère qu'avec de la bonne volonté et de l'attention je pourrois m'y faire.*

*Adieu, mon cher Papa, veuillez, je vous prie, interpréter mes sentiments de respect et d'amitiés les plus sincères à Maman, mes tantes, mes frères et toute la famille et me croire votre affectionné et respectueux fils, Camille EIMAR».*

Cette longue lettre donne une idée assez précise des relations familiales entre les membres de la famille établie en Guadeloupe et en Martinique, mais tout autant de l'état d'esprit et des compétences dont Camille sut par la suite faire preuve.

1811 : « *Compte que rend à Madame DESSALES Camille EIMAR, fondé de ses pouvoirs, de l'administration de l'Habitation GISSAC pour la dépense et pour la recette à partir depuis le 1<sup>er</sup> mai 1811 ; un pareil compte a déjà été rendu à Monsieur FIREBRAN, régisseur des biens des absents, avec toutes les pièces à l'appuy qui sont déposées au bureau de la régie* ».

1811: Du 17 juillet 1822, lettre à “*Madame et très chère Mère*” (Madame d'EIMAR, née d'ALBIS de GISSAC), signée LAURÉAL-EIMAR (Magdeleine COUDROY de LAURÉAL, épouse de Camille EIMAR de JABRUN). Il y est question d'une mise en quarantaine d'elle-même et d'une partie de ses enfants malades.

1813-1838 : Série de 40 lettres d'intermédiaires pour la commercialisation des sucres, sirops, rhums, café, cotons, etc. produits sur l'Habitation GISSAC, gérée par Camille EIMAR de JABRUN. Lettres intéressantes par l'évolution qu'elles marquent sur les aléas commerciaux avec l'Europe, en particulier la métropole...

1816 : Copie de lettre de la main de Camille EIMAR de JABRUN, datée du 12 décembre 1816, à MM. Jean et Jacques BOSCH de Bordeaux. Cette lettre de demande d'explication sur les coûts élevés des frais de transport et de garde d'une livraison de sucre témoigne de la difficulté d'un habitant des Antilles d'avoir à confier en son absence la gestion de sa production... Or Camille écrit cette lettre depuis Marvejols, où il est venu avec sa famille, confier ses aînés à l'éducation de sa mère et de ses tantes de Marvejols.

1820-22 : Diverses lettres en partie mangées par les souris... La plupart sont de Camille EIMAR de JABRUN, en voyage en métropole. Il écrit à sa mère, Mme d'EIMAR, née Magdeleine d'ALBIS de GISSAC., tel ce billet rongé:

«... de Mme de LAURÉAL qui me donne de très mauvaises nouvelles du pauvre Albert. Elle m'en annonce une (lettre) par le prochain courrier et c'est ce soir que je l'attends. L'on m'a promis de me l'envoyer. Si elle arrive, je vous l'envoyerois. Sinon, je vous manderai la première. Je pense qu'il est essentiel de l'attendre et je ne perdrois pas le courrier; j'ai pris mes arrangements pour ça. Vous verrez ce qu'il convient de faire. Je crains que le voyage de Dominique devienne inutile. J'attends la lettre avec une grande peine, craignant beaucoup d'apprendre du mauvais. C'est bien encore une grande consolation qu'il soit chez sa tante...».

A cette époque, Camille est venu avec sa femme visiter sa famille à Marvejols, a sans doute laissé son fils Albert chez sa tante, Mme de LAURÉAL, belle-soeur de Camille. Quant à Albert, fils aîné de Camille et de Marie-Madeleine COUDROY de LAURÉAL, il dut décéder de maladie vers 1822, c'est-à-dire à l'âge de 16 ans...

1821 : «Compte de Mme GISSAC veuve d'EIMAR de Marvejols, actuellement à Bordeaux et de Charles et Olivier DURANT de Bordeaux, intérêt à 5% l'an jusqu'au 31 décembre 1821, soit 9184, 45 francs. Signé GISSAC vve d'EIMAR».

1822 : Du 21 mars 1822 : «Vente pour Monsieur Camille d'EIMAR à Monsieur COUPPRÉ de LAHONGRAIS de la demie d'une sucrerie appartenant à Madame veuve d'EIMAR, sa constituante, pour 350 000 livres ou 189 189,50 francs, dont 27 027,50 francs délégués à payer à divers et 162 162 francs payables, savoir : 150 miniers de sucres en mai et juillet 1826 et 100 miniers pour années subséquentes jusqu'au final paiement ». L'acte de vente précise : «A Monsieur COUPPRÉ de LAHONGRAIS, habitant propriétaire demeurant au quartier de Sainte-Anne, à ce présent et acceptant acquéreur pour lui, les siens successeurs et ayant causes, la moitié juste et parfaite qui appartient à Madame veuve d'EYMAR, sa mère et constituante, d'une habitation sucrerie située au quartier Sainte-Anne de la contenance en totalité de cent-quarante-sept carrés et demi de terre et consistant en bâtimens de manufacture, maison de maître, cases à nègres, bestiaux, ustenciles, plantations, esclaves de tout âge et de tout sexe, conformément au dénombrement de la présente année, à l'exception de ceux nommés : Holaé, âgée de seize ans, Flore, mulâtresse de dix-huit ans, Élisabeth, négresse de dix-neuf ans et Cora, négresse de neuf ans, lesquelles appartiennent à Monsieur Louis, Gabriel chevalier Albon d'EYMAR, son frère, propriétaire de l'autre moitié de l'habitation, ainsi que toutes les autres circonstances et dépendances d'icelle... »

1822 : «Compte de vente net produit de sept barriques de sucre brut Guadeloupe, d'envoi de M. Camille EIMAR de JABRUN de la Guadeloupe pour compte à demi entre Mesdames GISSAC veuve d'EIMAR et GISSAC-DESSALES par le navire «La Suzanne-Marie», capitaine LATAPIE, et vendeurs et livrées par Charles et Olivier DURANT de Bordeaux pour 89687 francs». Bordereau daté du .. avril 1822. Signé Charles et Olivier DURA NT.

1816-1840 : 40 lettres de Camille EIMAR de JABRUN à ses parents, ses tantes, son frère Augustin. Lettres intéressantes sur le quotidien en Guadeloupe, sur les liens familiaux malgré la distance, sur les difficultés de la culture des cannes à sucre et, plus encore, sur les ventes des rhum, sucres et sirops... Lettres empreintes de lucidité et d'humanité, en particulier vis-à-vis des esclaves ; Camille cherche à leur assurer un sort plus enviable.

1841 : De Fort Royal le 2 novembre 1841, Intéressante lettre d'Armand EIMAR de JABRUN à Flavien BONNET de PAILLERETS sur l'évolution de sa carrière:

«...Je vais répondre aux différentes questions que tu m'adresses sur moi-même dans ta lettre. Au mois de novembre 1839, j'ai été nommé, par ordonnance royale, juge-auditeur

*près le Tribunal de la Pointe à Pitre (Guadeloupe). Dans les colonies, l'organisation judiciaire est différente de celle de France. Le Tribunal de 1ère Instance se compose d'un juge royal et de deux juges-auditeurs. Le premier prononce seul, et sans tenir compte s'il le veut, de l'avis de ses deux acolytes, qu'il est tenu néanmoins de consulter. Ne vas pas croire cependant que la place de juge-auditeur soit une sinécure. Ce peut être au contraire un noviciat fort rude. Il est peu de fonctions de la magistrature qu'il ne soit apte à remplir, et, comme il arrive presque partout aux subalternes, on le charge assez volontiers de celles qui sont les plus pénibles. (...) C'est là que j'ai reçu, au mois de février 1840, ma commission de substitut du Procureur du roi au Fort Royal. J'en exerce la fonction depuis le mois de mars de la même année. La Martinique est éloignée de la Guadeloupe d'une trentaine de lieues. Il faut pour faire le trajet de deux heures à huit heures, suivant que l'on est plus moins bien servi par les vents. Les appointemens de juge-auditeur sont aux colonies (Martinique et Guadeloupe) de 2250 francs, ceux de substitut de 4500 francs, moins les 3% qui sont retenus sur la Caisse des invalides. Mais avec mes 4500 francs, je suis certainement moins riche que toi, avec tes 2000 à 2500 francs. Je ne suis pas encore parvenu à faire un sou d'économies. (...) Cependant, j'ai beaucoup de timidité, lorsqu'il faut que je parle en public, et je crains que j'aurai beaucoup de difficulté la préoccupation qui s'empare de moi dans ces occasions. Je en veux pas néanmoins me désespérer. D'ailleurs, j'espère bientôt être nommé conseiller-auditeur à la Cour et entrer ainsi dans la magistrature assise, c'est-à-dire celle qui délibère. Quant à retourner à la Guadeloupe, je le désire certainement, mai je ne vois si je dois l'espérer, du moins de sitôt, d'après l'intention exprimée par le Ministère, et à laquelle il semble tenir d'éloigner les magistrat créoles de leur pays. (...) J'ai appris depuis que mon oncle (Albon d'EIMAR) avait perdu tout ce qu'il avait placé dans cette fameuse entreprise. Les projet du pauvre Jacques ont dû se trouver paralysés du même coup. Tu ne me parles pas de tes frères. Je sois que PAILLERETS et Henri sont toujours à Marvejols. J'ai appris par Maximin que Jules était entré dans l'administration de la Marine et qu'il se trouvait à présent à Buenos Ayres ou au Brésil. C'est une assez belle carrière, mais ta pauvre maman doit avoir bien du chagrin de le voir aussi éloigné d'elle. Quelle place a-t-il dans cette administration? Comment s'y trouve-t-il? Que faites-vous de Charles, que je ne puis plus appeler Charlou, car Maximin qui l'a vu il y a plus de deux ans disait que c'était déjà un grand et gros gaillard. Comment te portes-tu à Lorrez-le-Bourg? Sais-tu que tu dois être riche avec tes 2000 francs. Cela vaut plus de 5000 francs aux colonies...».*

1842 : Deux lettres écrites du Fort Royal les 8 et 27 septembre 1842 par Armand EIMAR de JABRUN à son cousin germain, Maximin EIMAR de JABRUN, un an avant sa mort de la fièvre jaune. Nouvelles familiales.

1908 : Photocopie d'une lettre écrite le 14 novembre 1908 depuis le château du Vignon, par Lussac de Libourne par son propriétaire (signature peu lisible) au Père Paul d'EIMAR de JABRUN (1785-1939), novice jésuite.

*«... Maintenant, cher Monsieur de JABRUN, votre nom au bas de votre lettre m'y invite, laissez-moi vous raconter un souvenir de ma vie à la Martinique.*

*J'y ai connu, et même très intimement, vers 1868-79, M. de JABRUN, conseiller à la cour d'appel de la Martinique. Il habitait à Fort de France une très modeste maison. C'était un grand, droit et beau vieillard, très digne en tout, mais vivant maigrement. Ce qui était remarquable chez lui, c'était une piété régulière et profonde. Ce qui me le rendait vénérable, c'était ce que j'avais appris à son sujet par des amis communs. Lorsqu'il était à la Guadeloupe (dont il était originaire, je crois) il lui arriva de très bonne foi, et avec toutes les raisons de droit, de commettre une erreur judiciaire de fait, et de causer ainsi un grand dommage à une famille. Dès que M. de JABRUN s'aperçut que son jugement portait à faux, et malgré qu'il pût invoquer le droit et la bonne foi, il n'hésita pas à sacrifier ses ressources pour réparer son erreur involontaire, et, à chaque fois qu'il touchait son traitement, il*

*prélevait la plus grosse part pour la famille lésée et ne se réservait qu'un traitement de misère, et cela, pendant des années, jusqu'à sa mort.*

*Voilà ce que vous pouvez mettre à l'actif de votre nom, et publier, si vous le jugez bon, dans ce siècle où l'on ne connaît plus que les intérêts matériels sans se soucier de sa conscience. Signé J. Lud...».*

De la main du Père Paul: «Copie d'une lettre que j'ai reçue à Tournai le 9 novembre 1908. Signé P. de JABRUN». Le Père Paul était alors au noviciat des jésuites à Enghien (Belgique).

Armand EIMAR de JABRUN fut décoré le 19 avril 1869 chevalier de la Légion d'honneur pour ses trente ans de service dans la magistrature, exercés dans «*la douceur de ses mœurs, la pureté de sa vie et l'intégrité de son caractère*» (Note du Procureur général de Fort de France du 20 mai 1869, Charles La ROUYÈRE, lue et approuvée par le Gouverneur gouverneur de la Guadeloupe à la Pointe à Pitre, G. COUTURIER. Le dossier précise qu'Armand «*parle le créole, entend et parle un peu le patois d'une partie du Midi de la France*». (Photocopie du dossier de carrière pour la Légion d'honneur, conservé aux Archives du Ministère de la Marine, dont relèvent les anciennes colonies).

Intéressant tableau généalogique, non daté mais probablement de 1836, année du voyage de Camille EIMAR de JABRUN en métropole. Ce tableau est de la main reconnaissable d'Augustin d'EIMAR de JABRUN, frère aîné de Camille. Il relate la parenté des divers membres de la famille COUDROY de LAURÉAL, belle-famille créole de Camille EIMAR de JABRUN.